Ville d'Ezanville

**Objet : Subvention municipale 2027**

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Dans le cadre de sa préparation budgétaire pour l'année 2027, le service vie associative vous remercie de lui faire parvenir votre demande de subvention à l'aide des documents téléchargeables sur le site de la ville : https://www.ezanville.fr/subventions-aux-associations

Afin de vous aider à constituer votre dossier de demande de subvention, vous trouverez ci-dessous les critères d'attributions définis comme suit :

1. Domiciliation de l'association sur la ville et en activité depuis un an.
2. Engagement de l'association dans la vie locale (bilan des actions menées au niveau des écoles, CCAS, MDE, etc.)
3. Transmission chaque année du bilan financier et du bilan d'activité.
4. Pouvoir justifier d'un pourcentage d'Ezanvillois adhérents à l'association

Les documents suivants, constituent votre dossier de demande de subvention :

1. Document Cerfa N°12156-06 : demande de subvention au titre de l'année 2027
2. Bilan financier et d'activité de l'exercice 01/09/2025 au 31/08/2026
3. Tableau d'adhésion, aide et convention.

Ces documents sont indispensables à l'étude de votre dossier.
Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Tout dossier incomplet ou hors délais ne pourra être instruit.
- La date limite de dépôt des dossiers est fixée au mercredi 16 décembre 2026

Vous pourrez déposer votre dossier de demande de subvention par voie numérique (associations@ezanville.fr) ou par courrier à l'attention de Monsieur le Maire (Mairie d'Ezanville, Place Jules Rodet, 95460 Ezanville).

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Cécile MEGRET

Maire Adjointe en charge des associations.